

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Boulevard Léopold III 15

1030 SCHAERBEEK

N+03/A002

Superficie: 76 m²

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.



Certificat PEB valide jusqu'au: 19/09/2024

1

Performance énergétique du bâtiment

Très économique		Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale	D-
≤ 45	A		
46 - 95	B		
96 - 150	C		
151 - 210	D		
211 - 275	E		
276 - 345	F		
> 345	G		
Très énergivore			
Consommation par m ² [en kWhEP/m ² /an]		205	
Consommation totale [en kWhEP/an]		15.609	

2

Emissions CO₂

Emissions annuelles de CO₂ par m² [kg CO₂/m²/an]

PEU

BEAUCOUP

44

3

Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.
2. Placer des vannes thermostatiques sur les radiateurs
3. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4

Informations administratives

Certificat délivré le: 19/09/2014

Affectation:

Habitation individuelle

Certificat PEB n°: 20140919-0000248753-01-9

Oui Non

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:

Si oui, est-elle conforme?

Présence d'un rapport de diagnostic:

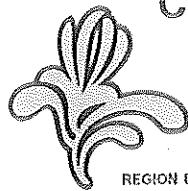
Coordonnées du certificat PEB:

Nom: BASTOGNE Benoît

Numéro d'agrément: 001045418

Société:

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Boulevard Léopold III 15, 1030 SCHAERBEEK
Certificat PEB N°: 20140919-0000248753-01-9
Certificat PEB valide jusqu'au: 19/09/2024

Annexe

Ce certificat est une carte d'identité de la performance énergétique du bâtiment (PEB) qui vous concerne. Il a pour but d'informer et de sensibiliser les acheteurs ou locataires potentiels de la qualité énergétique de l'habitation certifiée. Chaque habitation qui est construite, qui est mise en vente ou qui est mise en location en Région de Bruxelles-Capitale doit posséder ce document.

Le présent certificat a été établi par un certificateur agréé.

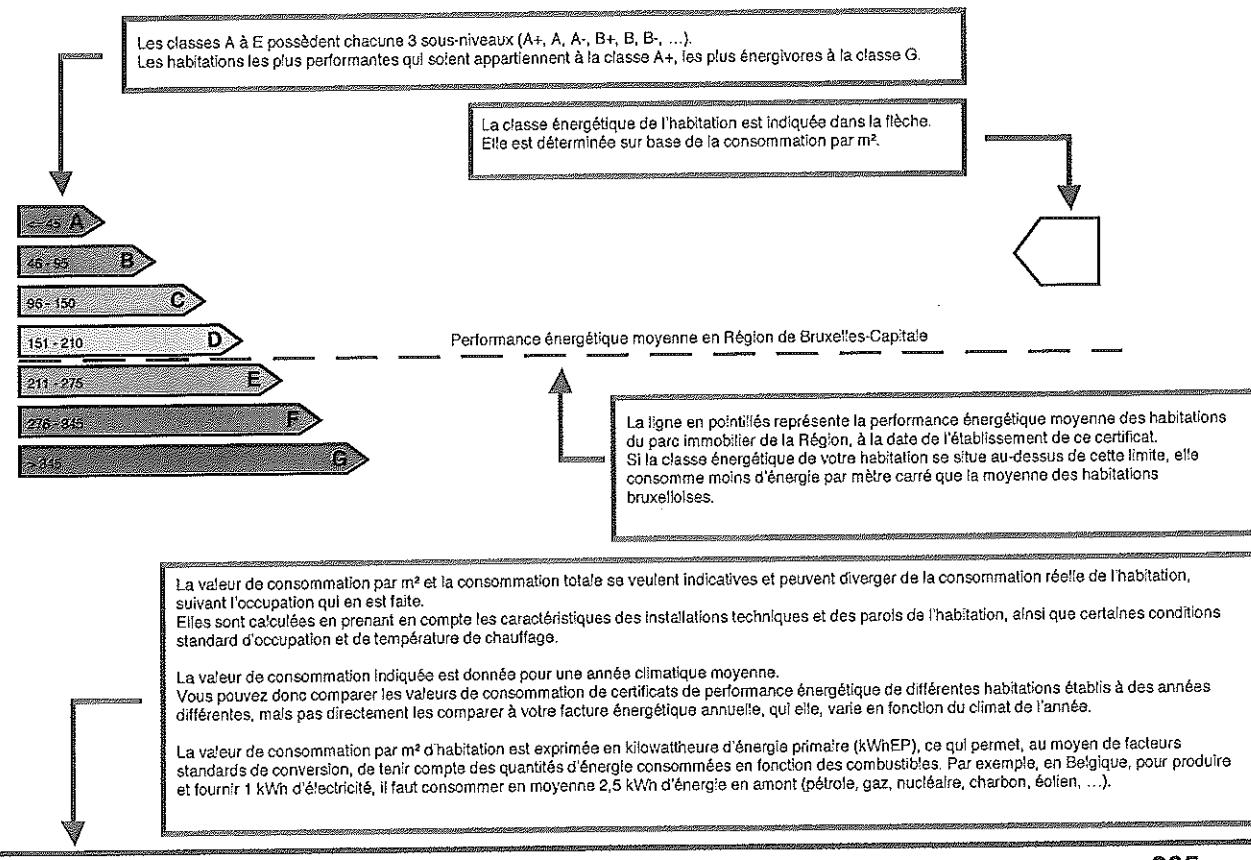
Le certificat PEB original est à garder par le propriétaire jusqu'à la fin de sa période de validité.

Si vous constatez des anomalies dans le certificat PEB, veuillez contacter: plaintes-certibr@environnement.irisnet.be

Veuillez trouver ci-dessous plus d'explications concernant les données reprises dans le certificat

1

Performance énergétique du bâtiment



2

Emissions CO₂

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. La quantité de CO₂ émise est proportionnelle à la quantité de combustible et d'électricité utilisée pour la chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement le refroidissement de l'habitation.